



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI  
**DINEPA**

Direction Nationale  
de l'Eau Potable  
et de l'Assainissement

## FICHE TECHNIQUE

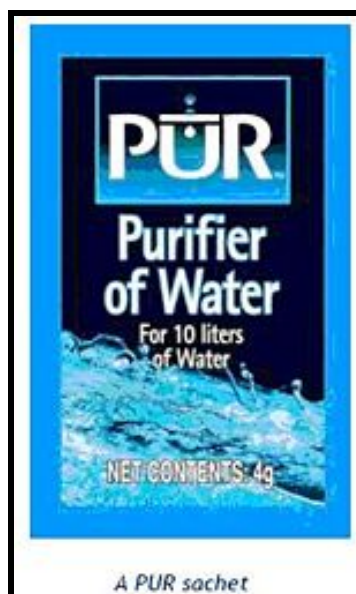
### Retour d'expérience d'un Traitement à domicile : PuR

Code : 1.1.1. FIT 3

Date de rédaction : 17 juillet 2012

jeudi 18 juillet 2013

Version validée par le COPIL



## Note aux lecteurs

Les prescriptions techniques générales s'appliquent aux opérations à réaliser en Haïti et relevant du champ de compétence de la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA). Elles constituent un référentiel, certaines à portée réglementaire, nationale, technique et sectorielle, d'autres ayant un rôle d'information et de support complémentaire.

Les documents à portée réglementaire, nationale, technique et sectorielle sont :

- **Les Fascicules Techniques** indiquant les principes obligatoires et les prescriptions communes à une sous thématique technique ;
- **Les Directives Techniques** prescrivant les règles minimales imposées pour la conception et la réalisation ainsi que la gestion d'ouvrages spécifiques.

Tout propriétaire et/ou réalisateur est tenu de respecter au minimum les prescriptions qui y sont indiquées. Toute dérogation devra faire l'objet d'une autorisation au préalable et par écrit de la DINEPA.

Les documents ayant un rôle d'information et de support complémentaire, sont :

- Les fiches techniques et Guides techniques présentant ou décrivant des ouvrages ou des actions dans les différentes thématiques ;
- Les modèles de règlements d'exploitation ou de gestion ;
- Les modèles de cahiers des clauses techniques particulières, utilisables comme « cadres - type » pour les maîtres d'ouvrages et concepteurs ;
- Divers types de modèles de documents tels que procès verbaux des phases de projet, modèles de contrat ou de règlement, contrôle de bonne exécution des ouvrages, etc.

Ces documents ayant un rôle d'information et de support complémentaire sont compatibles avec la réglementation imposée et peuvent préciser la compréhension des techniques ou fournir des aides aux acteurs.

Le présent référentiel technique a été élaboré en 2012 et 2013 sous l'égide de la DINEPA, par l'Office International de l'Eau (OIEau), grâce à un financement de l'UNICEF.

Dépôt légal 13-11-444 Novembre 2013. ISBN 13- 978-99970-51-03-5.

Toute reproduction, utilisation totale ou partielle d'un document doit être accompagnée des références de la source par la mention suivante : *par exemple* « extrait du référentiel technique national EPA, République d'Haïti : *Fascicule technique/directives techniques/etc. 2.5.1 DIT1* (projet DINEPA-OIEau-UNICEF 2012/2013) »

Ce produit fait par Proctor and Gamble et distribué principalement par PSI Haïti de 2004 à 2007, associe floculation et chloration. Le conditionnement permet de traiter 2 gallons ½ d'eau (10 litres). Il permet de traiter l'eau contre les pollutions bactériennes, mais aussi les matières dissoutes (arsenic, métaux lourds, etc.). Il possède l'avantage de pouvoir traiter en un seul produit des eaux fortement turbides tout en leur conservant une protection contre les bactéries (effet rémanent). Son utilisation est particulièrement intuitive car le floc de matières décantables est bien visible pour l'utilisateur. Le conditionnement est résistant et est prévu pour éviter des utilisations accidentelles. Il ne peut pas être ouvert sans ciseaux pour que les enfants ne l'utilisent pas.

Ce produit n'est pas en vente actuellement dans les points de distribution sur le territoire haïtien. Son effet qui combine un abattement de la turbidité et de la bactériologie est bien adapté à un contexte de réponse à une urgence durant laquelle les eaux à traiter sont généralement fortement chargées. En revanche, durant les conditions « normales » les eaux brutes utilisées par les bénéficiaires sont faiblement turbides. Une simple chloration – à la fois moins chère et efficace avec moins de manipulation/temps d'attente - répond donc mieux au besoin de traitement que ce produit.

Le traitement se déroule selon les étapes suivantes :

- ✚ Ouvrir le sachet et verser son contenu dans un seau contenant 10 litres d'eau à traiter (même très trouble)
- ✚ Remuer pendant 5 minutes
- ✚ Laisser reposer pour que les floccs se déposent au fond du seau
- ✚ Filtrer l'eau à travers un tissu propre dans un second récipient
- ✚ Attendre 30 minutes que la désinfection soit complète.



A PUR sachet

Source: [akvo.org](http://akvo.org)

En 2012, plus de 2.8 millions sachets de Pur ont été distribués par World Vision dans la zone de Ganthier à raison de 2250 sachets de PuR par famille donnant une couverture en eau de 6 mois. Cependant , le produit reste mal connu en Haïti. L'utilisation au niveau de la communauté a été faible et PSI Haiti a dû mettre un terme au projet. Les principales raisons de cet échec au niveau de l'acceptabilité du produit par les consommateurs ont été :

- ✚ Le temps et les différentes étapes de préparation. En effet il faut 40 à 50 minutes pour avoir 2 gallons ½ d'eau traitée
- ✚ Les différents outils nécessaires (ciseaux pour ouvrir le sachet- cuillère en bois pour le mélange- filtre en tissu- seau d'une dimension non standard pour la capacité de traitement d'un sachet de PuR)
- ✚ La gestion du résidu de floculation qui doit être éliminé au niveau d'une latrine et être gardé hors de la portée des enfants, des animaux, des sources d'eau etc.).

La DINEPA en attendant les résultats des différentes évaluations, considère le produit PuR comme étant un produit de traitement d'eau qui pourrait être utilisé uniquement en situation d'urgence **et non comme produit durable de traitement d'eau à domicile.**